



CONFÉRENCE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE U SPORTS 2022 PROTOCOLES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ LIÉS À LA COVID-19

DÉFINITIONS CLÉS

- **Participants** : tous les délégués, intervenants et participants à la Conférence et à l'Assemblée générale annuelle 2022 de U SPORTS.
- **Entièrement vacciné(e)** : une personne qui a reçu au moins deux doses d'une série de deux vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada ou au moins une dose d'une série d'une seule dose de vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada, et dont la dernière dose a été administrée au moins 14 jours avant l'arrivée à la Conférence et à l'Assemblée annuelle de U SPORTS pour les vaccins à deux doses et au moins quatre semaines avant l'arrivée à la Conférence et à l'Assemblée annuelle de U SPORTS pour les vaccins à une seule dose.

RESPONSABLE COVID-19 DE U SPORTS

Jennifer Smart, Directrice du sport, U SPORTS

jsmart@usports.ca

905-914-1573

La responsable COVID sera chargée de :

- La distribution des tests rapides d'antigène COVID-19
- Veiller à ce que des désinfectants pour les mains et des savons soient facilement accessibles.
- Veiller à ce que des lingettes désinfectantes soient disponibles pour les microphones et autres surfaces très touchées.
- Organiser le déplacement des participants vers les chambres d'isolement, si nécessaire.
- Répondre aux questions et fournir des conseils et du support sur les protocoles et les tests COVID-19 tout au long de la Conférence et de l'Assemblée annuelle de U SPORTS.

EXIGENCES DE VACCINATION

Bien que U SPORTS recommande à tous les participants d'être entièrement vaccinés et (s'ils sont éligibles) d'avoir reçu leur(s) rappel(s) pour se protéger contre la COVID-19, ce n'est **pas** une obligation pour participer à la Conférence et à l'Assemblée annuelle 2022 de U SPORTS.

Les participants ne seront pas tenus de déclarer leur statut vaccinal à U SPORTS.



EXIGENCE DE TEST

Le test n'est pas nécessaire avant l'arrivée à la Conférence et à l'Assemblée annuelle de U SPORTS. Cependant, veuillez noter que certaines compagnies aériennes ou certains fournisseurs de services de voyage exigent toujours un test COVID-19 avant le voyage. Il incombe aux participants de confirmer ces exigences auprès de leur compagnie aérienne ou de leur agence de voyages.

Les participants ne doivent pas se rendre à la Conférence et à l'Assemblée annuelle de U SPORTS s'ils présentent actuellement des symptômes liés à la COVID-19 ou si eux-mêmes ou un membre de leur famille ont été testés positifs à la COVID-19 dans les sept jours précédant le voyage.

Le dépistage dans le cadre de la Conférence et de l'Assemblée annuelle de U SPORTS n'est requis que pour les participants qui deviennent symptomatiques. Des trousse de test rapide d'antigène COVID-19 seront fournies aux participants à leur arrivée.

Vidéo d'instruction sur le test rapide d'antigène COVID-19 (français) :

<https://youtu.be/fwHeCymCTUg>

Vidéo d'instruction sur le test rapide d'antigène COVID-19 (anglais) :

https://youtu.be/ikEK2EC_okc

EXIGENCES DE DÉPISTAGE ET DE VÉRIFICATION DES SYMPTÔMES

Les participants ne sont pas autorisés à voyager ou à assister à la Conférence et à l'Assemblée annuelle de U SPORTS si :

- Ils ne se sentent pas bien ou présentent des symptômes (tels que décrits ci-dessous).
- Ils ont voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 10 derniers jours **et** ont été mis en quarantaine (conformément aux exigences fédérales ou provinciales en matière de quarantaine).
- Un médecin, un(e) professionnel(le) de la santé ou un service de santé publique leur a dit qu'ils devraient actuellement s'isoler (rester à la maison).
- Dans les sept jours précédant la Conférence et l'Assemblée annuelle de U SPORTS, elles ou une personne avec qui elles vivent ont été testées positives avec un test d'antigène rapide, une trousse d'autodiagnostic à domicile ou un test PCR en laboratoire. - *S'ils ont depuis été testés négatifs avec un test d'antigène rapide ou un test PCR en laboratoire et que leurs symptômes se sont considérablement améliorés, ils ne sont pas concernés.*



Tous les participants sont tenus de procéder à une autosurveillance quotidienne des symptômes (voir les listes de symptômes ci-dessous) pendant la Conférence et l'Assemblée annuelle de U SPORTS et doivent signaler tout symptôme à la responsable COVID (coordonnées ci-dessus).

Appelez les services d'urgence 9-1-1 si vous présentez l'un des symptômes suivants :

- **Difficulté à respirer** - Lutte pour chaque respiration, ne peut parler qu'avec des mots isolés.
- **Douleurs thoraciques sévères** - Sensation constante de pression ou d'écrasement.
- **Vous vous sentez confus ou incertain de l'endroit où vous vous trouvez.**
- **Perte de conscience**

Contactez la responsable COVID si vous présentez **UN ou plusieurs** des symptômes suivants, nouveaux ou qui s'aggravent, et qui ne sont pas liés à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà :

- **Fièvre et/ou frissons** - température de 37,8 degrés Celsius/100 degrés Fahrenheit ou plus.
- **Toux ou toux aboyante (croup)** - continue, plus que d'habitude, faisant un bruit de sifflement en respirant (non liée à l'asthme, aux voies respiratoires réactives post-infectieuses, à la BPCO ou à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà).
- **Essoufflement** - manque de souffle, incapacité à respirer profondément (non lié à l'asthme ou à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà).
- **Diminution ou perte du goût ou de l'odorat** - non liée à des allergies saisonnières, à des troubles neurologiques ou à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà.
- **Mal de gorge** - déglutition douloureuse ou difficultés à avaler (non lié aux allergies saisonnières, au reflux acide, à l'écoulement post-nasal).
- **Conjonctivite** - non liée à la blépharite, orgelets récurrents.



Contactez la responsable COVID si vous présentez **au moins DEUX** des symptômes suivants, qui sont nouveaux ou s'aggravent et ne sont pas liés à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà :

- **Douleurs musculaires/douleurs articulaires** - inhabituelles, durables (non liées à la prise d'un vaccin contre la COVID-19 dans les dernières 48 heures, à une blessure soudaine, à la fibromyalgie ou à d'autres causes connues ou à des affections dont vous souffrez déjà).
- **Fatigue extrême** - fatigue inhabituelle, manque d'énergie (non liée à l'administration d'un vaccin contre la COVID-19 au cours des dernières 48 heures, à la dépression, à l'insomnie, à un dysfonctionnement de la thyroïde ou à d'autres causes connues ou à des affections dont vous souffrez déjà).
- **Nez qui coule ou qui est bouché ou congestionné** - non lié à des allergies saisonnières, au fait d'être dehors par temps froid, à une sinusite chronique - inchangé par rapport au point de départ.
- **Douleur abdominale** - persistante ou continue (non liée à des crampes menstruelles, au reflux gastro-œsophagien)
- **Nausées, vomissements ou diarrhée** - non liés à une maladie ou un trouble gastro-intestinal préexistant
- **Maux de tête** - nouveaux et persistants, inhabituels, inexpliqués ou de longue durée (non liés à des maux de tête de type tension, à des migraines chroniques, à la réception d'un vaccin contre la COVID-19 dans les dernières 48 heures)

Si un(e) participant(e) tombe malade ou présente des symptômes, il (ou elle) sera présumé(e) positif(ve) à la COVID-19 et devra suivre le protocole COVID positif décrit dans la section suivante.

Tous les participants qui partageaient une chambre d'hôtel avec la personne symptomatique / présumée positive (indépendamment du statut vaccinal), devront aussi suivre le protocole COVID positif.



PROTOCOLE COVID POSITIF (RÉPONSE AUX CAS PRÉSUMÉS POSITIFS)

Un(e) participant(e) est présumé(e) positif(ve) et doit suivre le protocole COVID positif si :

- Il (ou elle) commence à ressentir les symptômes liés à la COVID-19.
- Il (ou elle) présente un résultat positif au test rapide d'antigène COVID-19 ou au test PCR en laboratoire.
- Il (ou elle) a obtenu des résultats non concluants deux fois de suite avec un test rapide d'antigène COVID-19.

Protocole COVID positif :

1. Les participants qui développent des symptômes liés à la COVID-19 doivent effectuer un test rapide d'antigène autoadministré.
2. La personne doit porter un masque et contacter la responsable COVID pour lui faire savoir qu'elle est symptomatique et l'informer des résultats de son test. La responsable COVID aidera à prendre les dispositions nécessaires pour que la personne puisse s'isoler dans sa propre chambre (si elle n'est pas déjà dans une chambre individuelle).
 - a. Si une personne symptomatique choisit de ne pas faire de test COVID-19, le résultat sera présumé positif et elle pourra **passer directement à l'étape 5**.
3. Si le résultat du premier test est négatif, des dispositions seront prises pour que la personne se soumette à un nouveau test 48 heures après l'apparition des symptômes ou le premier test positif (selon la première éventualité), au moyen d'un test rapide d'antigène ou d'un test PCR en laboratoire (si disponible/préféré). La personne ne doit pas assister aux activités ou aux sessions de l'AGA et de la Conférence et doit continuer à s'auto-isoler pendant cette période.
4. Si le résultat du second test est aussi négatif et que les symptômes se sont améliorés, la personne peut sortir de l'isolement.
5. Si le résultat de l'un ou l'autre des tests est positif, la personne doit s'isoler pendant au moins sept jours, conformément aux directives de la Nova Scotia Public Health (<https://www.nshealth.ca/i-have-tested-positive>).



6. Si, au bout de sept jours, les symptômes de la personne se sont nettement améliorés et qu'elle n'a pas eu de fièvre pendant au moins 24 heures, la personne peut sortir de l'isolement (sauf indication contraire des responsables de la santé publique).

Tous les coûts associés à l'auto-isolement et aux tests PCR en laboratoire sont à la charge de l'individu ou de son organisation/institution.

Plus d'informations sur la COVID-19 de la part de Nova Scotia Public Health : <https://www.nshealth.ca/coronavirus>

PORT DU MASQUE

Les masques doivent être portés pendant toutes les sessions/présentations en salle de la Conférence et de l'Assemblée annuelle de U SPORTS, quand une distance physique d'au moins deux mètres n'est pas possible.

Les exceptions à l'obligation du port du masque sont les suivantes :

- En mangeant ou en buvant;
- En présentant;
- Quand ils se trouvent à l'extérieur; et
- Quand la distance physique peut être maintenue.

Réception de remise des prix : Le port du masque est recommandé pour événement.

Exposition : Le port du masque est recommandé pour cet événement.

Croisière : Le port du masque est recommandé pour cet événement.

Activités sociales : Il est recommandé de porter un masque pour ces événements.

Les participants sont invités à apporter leurs propres masques, mais des masques seront fournis sur place pour tous les événements.